



Randonnée De Paris à Chartres

du 15 au 18 octobre 2018

coorganisée par Compostelle 28 et Compostelle 2000



Cette randonnée est ouverte à tous les adhérents à jour de cotisation.

Il est possible de participer à l'ensemble du parcours ou à des étapes isolées. Toutefois, l'absence de transport en commun à Dampierre n'a pas permis d'envisager de dissocier les étapes 2 (Vauhallan -> Dampierre) et 3 (Dampierre -> Rambouillet / Epernon)

Définition des étapes

Lundi 15 octobre 2018 : de la tour Saint Jacques à Vauhallan abbaye Saint Louis du Temple (24km) ;

Mardi 16 octobre 2018 : de Vauhallan à Dampierre la maison de fer (24 km) ;

Mercredi 17 octobre 2018 : de Dampierre à Epernon Prieuré Saint Thomas (31 km) ;

Jeudi 18 octobre 2018 : de Epernon à Chartres (27 km).

Les longueurs de ces étapes, liées à l'existence d'hébergements pour un groupe, peuvent être raccourcies en utilisant les transports en commun (voir document joint).

En supplément il est possible d'être hébergé à Chartres.

Coûts :

Les coûts indiqués comprennent : les hébergements, le repas du soir, le petit déjeuner, les frais de logistique, et les frais administratifs.

Ils ne comprennent pas les repas du midi, le supplément éventuel pour la location de draps, le supplément éventuel pour l'hébergement à Chartres, et les autres frais personnels

Suivant les hébergements retenus, les couts seront les suivants :

1 - Tour Saint Jacques -> Vauhallan ou/et Epernon -> Chartres

Aucun hébergement : 0,00 €

2 - Tour Saint Jacques-> Rambouillet/Epernon ou Vauhallan -> Chartres

Hébergements à Vauhallan et Dampierre ou à Dampierre et Epernon : 90,00 €

3 - Vauhallan -> Rambouillet/ Epernon

Hébergement à Dampierre : 55,00 €

4 - Rambouillet -> Chartres

Hébergement à Epernon : 45,00 €

5 - Tour Saint Jacques -> Chartres

Hébergements à Vauhallan, Dampierre, et Epernon : 125,00 €

Supplément draps : 5 €/nuit

En cas de désistement, ne pourront être remboursés que les frais que nous aurons pu nous-même nous faire rembourser.

Inscriptions :

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du bulletin d'inscription individuel accompagné de l'intégralité du paiement au 11, rue Hermel 75018 Paris.

Afin de permettre les réservations pour les hébergements, ne seront garanties que les inscriptions reçues avant le 30 juin.

Les inscriptions reçues au-delà de cette date seront aléatoires, et dépendront des disponibilités pour les couchages.